

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027



Pour inscrire votre enfant à la demi-pension, il est impératif d'être à jour des règlements de la cantine 2025-2026

☐ **DP** au forfait

☐ **Externe**

L'élève demi-pensionnaire a la possibilité de choisir à la rentrée scolaire un forfait 1, 2, 3 ou 4 jours avec le choix des jours de repas pour l'année scolaire. (Tout élève demi-pensionnaire prendra son repas à la restauration scolaire le jour de la rentrée). La fiche du choix de forfait sera distribuée le jour de la rentrée et sera à rendre **IMPÉRATIVEMENT** au plus tard le 7 septembre 2026.

NOM de l'élève : **PRENOM** de l'élève :

Niveau à la rentrée :

Représentant légal de l'élève (responsable financier : celui qui paie les frais scolaires)

Nom d'usage : **Prénom** :

Nom de famille :

Date de naissance : **Lieu de naissance** :

Adresse mail (utilisée pour l'envoi des factures) :

Téléphone portable : **Téléphone domicile** :

L'inscription au service de demi-pension est arrêtée pour l'année scolaire et entraîne l'adhésion au règlement du service de restauration et d'hébergement du conseil départemental de la Drôme disponible sur le site du collège. Il est impossible de changer de régime en cours de trimestre, cependant il est possible de solliciter une modification de régime d'un trimestre sur l'autre sur demande écrite à l'adresse mail : intendance.0260850h@ac-grenoble.fr.

RIB AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER (à fournir pour tous les élèves)

(le RIB servira pour le paiement des bourses et des remboursements éventuels aux familles)

☐ Je ne fournis pas de RIB car je n'ai pas changé de coordonnées bancaires.

☐ Je fournis un nouveau RIB car mon enfant est nouvellement inscrit dans l'établissement ou j'ai changé de coordonnées bancaires.

L'accès à la demi-pension est géré par carte magnétique valable pour toute la scolarité au collège. Cette carte sera délivrée à la rentrée après paiement de 6,00 €. Toute perte ou dégradation nécessitera son remplacement après paiement de 6,00 €.

Les élèves externes peuvent manger à titre exceptionnel en s'acquittant d'un ticket repas (5€15 – tarif 2026) auprès du service intendance le matin avant 10h sur **demande écrite de la famille**.

Le paiement de la demi-pension s'effectue à réception de la facture trimestrielle envoyée sur la boîte mail du responsable financier

Le paiement par télépaiement (via Educonnect) sera à privilégier. Il sera également possible de payer par chèque ou en espèces.

Le règlement par prélèvement automatique sera possible à partir du second trimestre (mandat de prélèvement distribué pendant le premier trimestre)

AIDE A LA RESTAURATION

En cas de difficultés financières passagères, une aide pourra être accordée pour la demi-pension par le Fonds Social des Cantines. La demande doit être effectuée par la famille auprès de l'assistante sociale du collège.

TARIFS – à titre indicatif

(Sous réserve des tarifs arrêtés par le conseil départemental de la Drôme pour l'année 2027)

Périodes	Forfait 1 jour / semaine en €	Forfait 2 jours / semaine en €	Forfait 3 jours / semaine en €	Forfait 4 jours / semaine en €
TARIF FORFAITS ANNUELS dont	138.60 €	277.20 €	415.80 €	550.55 €
1 ^{er} trimestre : du 02/09/2026 au 31/12/2026	53.90 €	107.80 €	161.70 €	211.75 €
2 ^{ème} trimestre : du 04/01/2027 au 28/03/2027	38.50 €	77.00 €	115.50 €	154.00 €
3 ^{ème} trimestre : du 29/03/2027 au 02/07/2027	46.20 €	92.40 €	138.60 €	184.80 €

A, le

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement (durée d'engagement, modalités de remises d'ordre, etc..) disponible sur le site du collège.

Signature des parents ou du responsable légal :

Pièce à fournir pour les DP : 6,00 € par chèque de préférence ou en espèces pour l'achat de la carte magnétique d'accès au self